

Audiologues et audiciens sur le marché du travail

Rapport final sur le couplage des données PlanCad pour les professions d'audiologue et d'audicien

Publication de la Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé



Audiologues et audiciens sur le marché du travail, 2016

Résultats du couplage des données PlanCAD SPF SPSCAE - Datawarehouse MT&PS - INAMI

un rapport de la

Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé
Service Professions de Santé et Pratique professionnelle
DG Soins de santé
SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

réalisé par

Peter Jouck
Antoon De Geest
Anne Delvaux
Christelle Durand
Pieter-Jan Miermans
Pascale Steinberg
Veerle Vivet

accompagné par le

Groupe de travail Audiologues et audiciens
de la Commission de planification de l'offre médicale

11-12-2018 – version validée

Colophon

Rédaction du rapport :

Cellule Planification de l'offre des professions de soins de santé :

Chef de cellule : Pascale Steinberg

Collaborateurs : Peter Jouck, Antoon De Geest, Anne Delvaux, Christelle Durand, Pieter-Jan Miermans et Veerle Vivet

Accompagnement :

Pol Coulonval (Conseil Fédéral des professions paramédicales)

Eveline Verstraete (Commission Technique des professions paramédicales)

Nathalie De Rudder (INAMI)

Meike Horn et Hanne Van Herp (SPF SPSCAE)

Organisation :

Service professions des soins de santé et pratique professionnelle

Chef de service : Aurélia Somer

Direction générale Soins de santé

Directeur-général : Pedro Facon

SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

Président du SPF SPSCAE : Tom Auwers

Editeur responsable :

Tom Auwers, Place Victor Horta 40, boîte 10, 1060 Bruxelles

Données de contact :

Direction générale Soins de santé

Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

Eurostation II

Place Victor Horta 40, boîte 10 – 1060 Bruxelles

T. +32 (0)2 524 97 97

plan.team@health.belgium.be

www.health.belgium.be/hwf

Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

Veillez citer le document avec cette référence :

PlanCad Audiologues et audiciens 2016, Cellule Planification des professions de soins de santé, Service Professions des soins de santé et pratique professionnelle, DG Soins de santé, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, janvier 2019.

© 2018, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Toute reproduction partielle de ce document est permise avec citation adéquate.

Ce document est également disponible sur le site internet du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement : www.health.belgium.be/hwf (=> Publications).

Dépôt légal : D/2018/2196/22

Table des matières

1. AVANT-PROPOS	2
2. SYNTHÈSE	3
3. INTRODUCTION & MÉTHODOLOGIE	4
4. APERÇU SCHÉMATIQUE	11
5. RÉSULTATS	12
SECTION I. Présence dans les différentes banques de données	12
Tableau 1. Présence et distribution des audiologues/audiiciens dans les différentes banques de données, 31/12/2016	12
Tableau 2. Répartition des audiologues/audiiciens (LTP) selon les visas renseignés dans la banque de données des professionnels des soins de santé, 31/12/2016	13
SECTION II. Groupes d'analyse	14
Tableau 3. Répartition des audiologues/audiiciens (LTP - PA - PR) selon le domicile et la langue de contact, 31/12/2016	14
Tableau 4. Répartition des audiologues/audiiciens (LTP - PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2016	16
Tableau 5. Répartition des audiologues/audiiciens (LTP - PA - PR) selon la communauté et la nationalité, 31/12/2016	16
Tableau 6a. Répartition des audiologues/audiiciens (LTP - PA - PR) selon la nationalité et le domicile, pour l'ensemble de la Belgique, 31/12/2016	18
Tableau 6b. Répartition des audiologues/audiiciens (LTP - PA - PR) selon la nationalité et le domicile, pour la Communauté flamande, 31/12/2016	19
Tableau 6c. Répartition des audiologues/audiiciens (LTP - PA - PR) selon la nationalité et le domicile, pour la Communauté française, 31/12/2016	20
Tableau 7a. Répartition des audiologues/audiiciens (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par région d'activité, 31/12/2016	22
Tableau 7b. Répartition des audiologues/audiiciens (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par communauté, 31/12/2016	24
Tableau 7c. Répartition des audiologues/audiiciens (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, pour la Belgique, 31/12/2016	25
SECTION III. Secteurs d'activité	27
Tableau 8. Répartition des audiologues/audiiciens actifs (PA) dans le cadre de l'ONSS+ et des équivalents temps-plein selon la région d'activité ou la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2016	27
Tableau 9. Répartition des audiologues/audiiciens actifs (PA) selon le statut professionnel, le sexe et les prestations INAMI, 31/12/2016	29
SECTION IV. Professionnels actifs en tant qu'audiologue ou audicien	30
Tableau 10. Caractéristiques des audiologues/audiiciens actifs en tant qu'audiologue ou audicien (PR) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique, 31/12/2016	30
Tableau 11. Volume ETP et ETP moyen des audiologues/audiiciens actifs (PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2016	32
Tableau 12. Volume ETP et ETP moyen des audiologues/audiiciens actifs (PA - PR) selon la communauté et la nationalité, 31/12/2016	32
Tableau 13. Densité, volume ETP et ETP moyen des audiologues/audiiciens actifs (PA - PR) selon le lieu d'activité et selon la communauté, 31/12/2016	34
Tableau 14a. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des audiologues/audiiciens actifs en tant qu'audiologue ou audicien (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la région d'activité, 31/12/2016	36
Tableau 14b. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des audiologues/audiiciens actifs en tant qu'audiologue ou audicien (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la communauté, 31/12/2016	38
Tableau 14c. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des audiologues/audiiciens actifs en tant qu'audiologue ou audicien (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, pour la Belgique, 31/12/2016	39
SECTION V. Communauté germanophone	41
Tableau 15. Répartition des audiologues/audiiciens (LTP - PA - PR) de la Communauté germanophone selon leur statut d'activité, 31/12/2016	41

1. AVANT-PROPOS

Ce rapport constitue la publication finale du projet PlanCad « audiolgues et audiciens », le couplage des données provenant de plusieurs organismes gouvernementaux pour l'année 2016.

Nous souhaitons en préambule remercier les personnes de contact au sein de ces organismes qui nous ont aidé à mieux comprendre les données disponibles, ce qui a permis à la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) de nous transmettre une sélection adéquate des variables.

Les données ont été préparées par Antoon De Geest du SPF SPSCAE, Dany Van Gucht de l'INAMI et Chris Brijs de la BCSS. Le processus de transfert des données et l'anonymisation ont été orchestrés par Chris Brijs de la BCSS. Nous les remercions tous les trois pour le temps précieux qu'ils ont consacré pour nous permettre d'obtenir les données pour le couplage.

Nous souhaitons également remercier Pol Coulonval (Conseil Fédéral des professions paramédicales), Eveline Verstraete (Commission Technique des professions paramédicales) et Nathalie De Rudder (INAMI), pour leur soutien concernant les choix méthodologiques.

Nous espérons que ce rapport contribuera à la discussion sur les développements futurs de la profession d'audiologue et d'audicien et ainsi à la réalisation de la planification des soins de santé en Belgique.

Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé
Service Professions de Santé et Pratique professionnelle
DG Soins de santé
SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

2. SYNTHÈSE

Méthodologie :

Les données des audiologues et audiciens extraites de la banque de données des professionnels des soins de santé en droit d'exercer en Belgique, appelée « cadastre », couplées avec des données provenant de l'INAMI et du Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) ont été utilisées en vue d'évaluer l'activité effective des audiologues/audiciens, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leurs secteurs d'activité. Ce couplage « réduit » porte uniquement sur l'année la plus récente disponible : 2016.

Trois **groupes d'analyse** ont été définis : les professionnels habilités à exercer la profession d'audiologue/audicien ('Licensed To Practice' ou LTP), les professionnels ayant une activité au 31/12/2016 comme salarié ou indépendant ('Professionally Active' ou PA), et les professionnels actifs en tant qu'audiologue ou audicien ('Practising' ou PR). Est pris en compte dans le groupe d'analyse LTP tout individu disposant d'un visa audiologue ou d'un visa audicien. De cette population est défini comme actif (PA) tout audiologue/audicien inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31/12/2016 ou repris au 31/12/2016 dans la banque de données ONSS+ à raison d'au moins 0,1 ETP en 2016. Est repris comme actif en tant qu'audiologue ou audicien (PR) tout audicien actif indépendant ayant au moins 5 prestations INAMI de la nomenclature audicien comptabilisées en 2016 ou, tout audicien ou audiologue actif salarié avec au moins un employeur dans un secteur en lien avec les professions (commerce & industrie, santé humaine et aide à la personne).

Outre le nombre d'audiologues et d'audiciens disponibles, le volume de travail ou l'**équivalent temps plein (ETP)** a été estimé selon le secteur professionnel (salarié ou indépendant) et selon le groupe d'analyse. L'ETP presté par les salariés est fourni par le DWH MT&PS via le taux d'activité annuel et le taux d'activité presté dans un secteur en lien avec la profession d'audiologue ou d'audicien au cours du dernier trimestre 2016. L'ETP pour les indépendants est basé sur le nombre de prestations INAMI de la nomenclature audicien comptabilisées en 2016. Un emploi d'audicien indépendant à temps plein est assimilé à 130 prestations INAMI sur base annuelle. Ce chiffre correspond à la médiane observée et à la moyenne observée pour le groupe d'âge 45-49 ans des indépendants exclusifs. Cette quantité reflète donc uniquement les prestations exécutées par les audiciens rentrant dans le système de remboursement de l'assurance maladie-invalidité.

Résultats :

Etant donné que 92% des personnes sont en possession d'un visa « audicien » et que 50% des personnes sont en possession d'un visa « audicien » et d'un visa « audiologue » et que, de plus, aucune différence significative entre les deux professions n'a été observée, des résultats globaux reprenant ces deux professions sont présentés.

Professionnels en droit de prêter (License to practice - LTP)

Le nombre de **professionnels habilités à exercer la profession d'audiologue/audicien (LTP) en 2016** est de **1.813**, respectivement 1.396 en Communauté flamande et 417 en Communauté française. Au niveau de la Communauté française, la formation « bachelier en audiologie » n'est proposée que dans un seul établissement d'enseignement, tandis qu'en Communauté flamande, plusieurs institutions proposent cette formation. En Communauté française, 7% des professionnels en droit de prêter possèdent une nationalité non-belge (principalement la nationalité française) et pour la Communauté flamande ce pourcentage est très faible (1% - principalement la nationalité néerlandaise). La moitié des professionnels sont des femmes en Communauté française alors que ce pourcentage passe à 88% pour la Communauté flamande.

Professionnels actifs sur le marché du travail belge (Professionally active- PA)

Parmi ces audiologues et ces audiciens reconnus, 1.492 personnes sont actives (PA) en Belgique au 31/12/2016 (soit 82% du groupe d'analyse LTP) : 1.198 en Communauté flamande (86% du groupe LTP) et 294 en Communauté française (71% du groupe LTP). 72% des audiologues/audiciens actifs travaillent comme salarié exclusif, 17% travaillent sous statut d'indépendant exclusif et 11% combinent un emploi de salarié et d'indépendant.

Professionnels actifs dans le secteur des soins de santé belge (Practising - PR)

Le nombre d'**audiologues/audiciens actifs en tant qu'audiologue ou audicien (PR) en 2016** est de **1.060** (soit 58% du groupe d'analyse LTP), respectivement 822 en Communauté flamande (59% du groupe LTP) et 238 en Communauté française (57% du groupe LTP). La répartition de ceux-ci selon la région d'activité est la suivante : 781 en région flamande (74%), 160 en région wallonne (15%), 119 en région Bruxelles-Capitale (11%). La population des practising est relativement jeune : 56% ont moins de 35 ans, 28% ont entre 35 et 49 ans et 16% ont 50 ans ou plus. La **densité**, c'est-à-dire le nombre d'audiologues/audiciens actifs qui exercent une activité en lien avec la profession d'audiologue ou d'audicien pour 10.000 habitants, est égal à 0,94 en Belgique, 1,22 en Communauté flamande et 0,52 en Communauté française. Cette densité varie fortement selon les régions et les provinces : elle se situe entre 0,95 et 1,37 en Région flamande, entre 0,14 et 0,65 en Région wallonne et elle occupe une position intermédiaire avec 1,00 en Région de Bruxelles-Capitale.

Le **nombre total d'ETP en 2016** pour les audiologues/audiciens actifs en tant qu'audiologue ou audicien (PR) est de **901** avec un ETP moyen de 0,85. Des variations se marquent par communauté : en Communauté française l'ETP moyen est supérieur (0,92) à celui de la Communauté flamande (0,83). Les audiciens indépendants exclusifs représentent 11% du volume ETP total (ETP moy. = 0,76), alors que les audiologues/audiciens sous statut salarié exclusif représentent 77% du volume ETP total (ETP moy. = 0,85). La répartition du volume ETP total selon le statut professionnel des audiologues/audiciens est également différente selon la communauté : en Communauté flamande 82% des professionnels sont salariés exclusifs, 12% combinent les deux statuts et 5% sont des indépendants exclusifs, tandis qu'en Communauté française on observe 60% de salariés exclusifs, 11% de statut combiné et 30% d'indépendants exclusifs. Cette différence s'explique par une structure d'offre différente entre les deux communautés : davantage de succursales de grandes enseignes au Nord et davantage de structures indépendantes au Sud. En Communauté flamande, une grande partie de la population est composée de jeunes femmes salariées avec une activité dans les secteurs de santé humaine, d'aide à la personne et de l'enseignement. En Communauté française, la répartition selon les catégories d'âge et le genre est homogène, et les audiciens sont proportionnellement plus représentés dans le secteur du commerce et de l'industrie.

Mots-clés : PlanCad, couplage, force de travail, nombre d'audiologues/audiciens actifs, ETP

3. INTRODUCTION & MÉTHODOLOGIE

3.1. La Commission de planification de l'offre médicale

La Commission de planification de l'offre médicale a été créée en 1996 avec pour mission (conformément au WUG¹, article 91 §2) :

- d'examiner les besoins en matière d'offre médicale en ce qui concerne les professions visées aux articles 3, § 1er, et 4 (médecins, dentistes, kinésithérapeutes, infirmiers, sages-femmes et logopèdes). Pour déterminer ces besoins, il sera tenu compte de l'évolution des besoins relatifs aux soins médicaux, de la qualité des prestations de soins et de l'évolution démographique et sociologique des professions concernées et de la population. Les avis visés portent sur les besoins du Royaume ;
- d'évaluer de manière continue l'incidence qu'a l'évaluation de ces besoins sur l'accès aux études pour les professions visées aux articles 3, § 1er, et 4² ;
- d'adresser annuellement aux ministres de la Santé publique et des Affaires sociales un rapport sur la relation entre les besoins, les études et le passage à l'accès aux stages requis afin d'obtenir les titres professionnels particuliers visés à l'article 85 et le titre professionnel visé à l'article 43, § 3.

Si l'autorité fédérale souhaite limiter l'accès à une profession des soins de santé du WUG (contingentement), elle doit recueillir l'avis de la Commission de planification (article 92 §1, §3 et §4). Si une limitation est décidée, les chiffres, éventuellement ventilés par communauté, doivent alors être connus par les étudiants avant d'entamer leurs études (article 92 §2).

La Commission de planification est constituée de représentants des universités, du Collège Intermutualiste, des professions des soins de santé, des ministres compétents, des communautés, de l'Institut d'assurance maladie invalidité (INAMI) et du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (SPF SPSCAE). La Commission comprend une assemblée plénière et des groupes de travail pour les différentes professions des soins de santé. Le soutien administratif et scientifique est assuré par la cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé au sein du SPF SPSCAE.

Afin d'accomplir sa mission d'évaluation des besoins en matière d'offre médicale, la Commission de planification se base sur les données des PlanCad qui décrivent la situation récente des différents groupes professionnels (répartition par sexe et âge des actifs ...) et élabore des scénarios d'avenir pour certaines professions des soins de santé à l'aide d'un modèle de planification.

Ne disposant pas encore de représentants pour la profession, le projet PlanCad « audiologues et audiciens » a été supervisé par un groupe de travail composé par des experts du Conseil Fédéral des professions paramédicales, de la Commission Technique des professions paramédicales et de l'INAMI. La constitution de ce groupe ad hoc a reçu l'accord du Bureau de la Commission de planification.

¹ Loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé

² Médecins et dentistes

3.2. Le « Cadastre » - fonction et limite

Le « Cadastre » est la banque de données des professionnels des soins de santé en droit d'exercer en Belgique gérée par le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Les personnes qui veulent exercer une profession reconnue des soins de santé en Belgique doivent obtenir un visa auprès du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Les données d'identification des professionnels en droit de prêter sont enregistrées dans le « Cadastre ». Cette base de données fonctionne tel un mécanisme d'enregistrement, d'octroi de visa, d'agrément et de contrôle des différentes professions des soins de santé. Elle est partagée avec les entités fédérées, qui enregistrent les informations pour la partie du parcours du professionnel qui relève de leur compétence : diplôme, agrément, stage éventuel, ...

Ce Cadastre offre donc un récapitulatif de toutes les personnes ayant introduit une demande d'exercice d'une activité professionnelle agréée. Il stocke entre autres des informations sur la possession ou non d'un agrément ou d'un visa valable, les diplômes obtenus, les spécialisations éventuelles, les coordonnées et les données à caractère personnel.

Toutefois, cette base de données ne permet pas de soutenir pleinement la mission de la Commission de planification - Offre médicale. Il manque des données cruciales. Ainsi, ce Cadastre ne permet pas de déterminer si les professionnels agréés sont effectivement actifs, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leur secteur d'activité. Les personnes qui, par exemple, quittent la Belgique après leur inscription dans le Cadastre et ne font donc plus partie des effectifs d'une profession des soins de santé restent cependant présentes dans le Cadastre. En d'autres termes, le Cadastre permet d'avoir une vue des personnes qui *peuvent* exercer une profession des soins de santé, mais pas de celles qui *l'exercent* effectivement.

3.3. Qu'est-ce qu'un PlanCad ?

Afin de déterminer si les professionnels agréés qui sont enregistrés dans le Cadastre sont effectivement actifs, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leur secteur d'activité, donc de connaître la position effective des praticiens agréés d'une profession des soins de santé sur le marché du travail, on procède à des couplages de données entre le Cadastre, le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) et les données disponibles provenant de l'INAMI.

Ces couplages ont reçu le nom de « PlanCad » et s'inscrivent dans le plan pluriannuel de la Commission de planification.

Il existe deux types de couplages de données :

- le « **couplage approfondi** », portant sur plusieurs années, permettant d'analyser en détails l'activité actuelle et passée de la profession et de développer des scénarios d'évolution de la force de travail pour le futur en utilisant un modèle de planification.

Ce type d'analyse permet à la Commission de planification de remettre des avis motivés au Ministre concernant la politique à mener afin de disposer d'un nombre suffisant de professionnels pour répondre aux besoins de la population, sans verser dans la pléthore.

- le « **couplage réduit** », portant sur l'année la plus récente disponible, permettant d'obtenir un aperçu synthétique de l'activité professionnelle (actifs, inactifs ou pensionnés, actifs à l'INAMI, statut salarié, indépendant ou mixte,

etc...).

Ce type d'analyse permet de produire des « statistiques annuelles enrichies » et de répondre de manière plus souple aux priorités de santé publique. Ne reprenant pas les tendances historiques, puisqu'il se limite à une seule année, il ne permet pas de développer des scénarios d'évolution de la force de travail.

Le PlanCad dont les résultats figurent dans ce document appartient à cette seconde catégorie.

3.4. Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale

Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) vise l'agrégation de données socio-économiques provenant des institutions belges de sécurité sociale. Le but du Datawarehouse marché du travail et protection sociale est de pouvoir répondre de manière plus correcte, plus rapide et moins onéreuse aux demandes de données émanant d'instituts de recherche et des autorités. La gestion du DWH MT&PS a été confiée à la Banque Carrefour de la sécurité sociale (BCSS).

Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale enregistre les données administratives de plusieurs institutions de sécurité sociale, notamment l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI), l'Office national de sécurité sociale (ONSS), l'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSSAPL, devenu ensuite ORPSS, et faisant maintenant partie de l'ONSS), l'Office national de l'emploi (ONEM), le SPF Sécurité sociale (SPF SS), le Fonds des accidents du travail (FAT, devenu FEDRIS avec le FMP), le Fonds des maladies professionnelles (FMP, devenu FEDRIS avec le FAT), le Collège intermutualiste national (CIN), le Service des pensions du secteur public (SdPSP, devenu SFP avec l'ONP), l'Office national des vacances annuelles (ONVA), l'Office national des pensions (ONP, devenu SFP avec le SdPSP), les services régionaux de placement VDAB/ACTIRIS/Forem/ADG et le Registre national.

3.5. Les données de l'INAMI

Outre les données du marché du travail régulier, présentes dans le DWH MT&PS, il existe pour les personnes qui fournissent des prestations remboursées dans le cadre de l'assurance-maladie-invalidité une source importante d'informations complémentaires à l'INAMI : le nombre total d'actes et le montant total remboursé par l'INAMI pour les prestations de la nomenclature. Ces données permettent de disposer d'informations pertinentes dans le cadre d'une analyse des professionnels actifs en tant qu'audiologue ou audicien.

3.6. L'obtention des données et la mise en œuvre du couplage

Une demande de « couplage périodique » de données pour les différentes professions des soins de santé, valable pour plusieurs années, a été introduite pour approbation auprès du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé au sein de la Commission de la protection de la vie privée, qui a remis un avis favorable.

Grâce à cette autorisation, lorsqu'un couplage est envisagé pour une profession, la demande de données est introduite directement à la Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS).

Pour le groupe professionnel étudié, la BCSS rassemble les données des différentes sources et remplace les numéros de

registre national par une clé codée anonyme qui empêche l'identification d'un individu, mais permet de relier entre elles les informations.

Après réception des différents fichiers sources, la cellule Planification de l'offre des professions de santé procède au couplage des données proprement dit, à l'analyse et à la rédaction du rapport.

3.7. Les données d'activité

Dans le couplage PlanCad, les données relatives à l'activité proviennent :

- de l'ONSS+ (cf. § 3.4) pour les salariés ;
- de l'INASTI pour les indépendants ;
- de l'INAMI pour les salariés ou indépendants actifs dans le système d'assurance maladie invalidité.

Pour les professionnels sous statut salarié dans le cadre de l'ONSS+, le DWH MT&PS fournit les équivalents-temps pleins individuels réalisés (ETP) pour le dernier trimestre de l'année, en lien avec chaque employeur et le secteur d'activité de ce dernier, conformément à la nomenclature NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne). À cela s'ajoute le total des ETP calculés dans le DWH MT&PS par an, sur la base des ETP par trimestre.

Les données de l'INASTI permettent uniquement de savoir si le professionnel exerce une activité sous le statut d'indépendant. Elles ne permettent pas de déterminer le temps de travail ou le niveau d'activité dans ce secteur.

Les données de l'INAMI fournissent le nombre total de prestations de la nomenclature et les montants remboursés tous codes confondus. Ces données sont donc les seules dont nous disposons pour estimer l'activité des indépendants. L'activité des professionnels indépendants exercée en dehors du système de remboursement des soins de l'INAMI échappe à notre analyse car elle n'est répertoriée dans aucune base de données.

3.8. La communauté et la région d'activité

Un individu appartient à la **Communauté flamande ou française** sur base de la langue du diplôme obtenu (NL ou FR) ou, si cette information n'est pas disponible (diplômes étrangers par exemple), sur base de la langue de contact (NL ou FR).

Pour la **Communauté germanophone**, l'extension de l'allemand comme langue de contact dans la banque de données des professionnels des soins de santé est récente. Il n'est donc pas possible d'identifier les professionnels appartenant à cette communauté en utilisant ce critère. A défaut, le domicile a été utilisé comme approximation : les professionnels germanophones ont donc été identifiés sur base de leur domiciliation dans une des neuf communes relevant de la Communauté germanophone.

Afin de déterminer la **région où l'activité est pratiquée** pour les salariés, nous disposons du lieu d'établissement (siège principal ou unité d'établissement local) de chaque employeur, au niveau de l'arrondissement. La région d'activité pour les professionnels sous statut salarié ou mixte est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le professionnel preste le plus de temps de travail.

Etant donné qu'aucune information n'est disponible concernant le lieu d'établissement des indépendants, on utilise l'arrondissement du domicile. La région d'activité des personnes sous statut d'indépendant est par conséquent la région du domicile.

3.9. Les groupes d'analyse

Le présent rapport décrit les résultats du couplage des données pour le groupe professionnel des audiologues et celui des audiciens. Etant donné que 92% des personnes sont en possession d'un visa « audicien » et que 50% des personnes sont en possession d'un visa « audicien » et d'un visa « audiologue » et que, de plus, aucune différence significative entre les deux professions n'a été observée, des résultats globaux reprenant ces deux professions sont présentés dans ce rapport. Ces résultats ont été validés par la Commission de planification de l'offre médicale.

Toutes les personnes habilitées à exercer la profession d'audiologue/audicien constituent le premier groupe d'analyse (**'Licensed To Practice' ou LTP**). Cela signifie qu'elles sont en possession d'un visa.

Les deuxième et troisième groupes d'analyse portent sur les personnes qui ont une activité professionnelle :

- Le groupe d'analyse **'Professionally Active' (PA)** inclut les audiologues/audiciens actifs dans le groupe LTP. Un audiologue/audicien disposant d'un visa est considéré comme actif lorsqu'il est inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31/12/2016 ou repris au 31/12/2016 dans la banque de données de l'ONSS+ à raison d'au moins 0,1 équivalent temps plein (ETP) par an.

- Le groupe d'analyse **'Practising' (PR)** (actif en tant qu'audiologue ou audicien) se compose des audiologues/audiciens actifs du groupe PA qui exercent une activité en lien avec la profession. Une personne est affectée à ce groupe lorsqu'elle est inscrite à l'INASTI au 31/12/2016 et a accompli au moins 5 prestations INAMI de la nomenclature « audicien », comptabilisées durant l'année en question, ou est reprise au 31/12/2016 dans la banque de données ONSS+ à raison d'au moins 0,1 ETP/an et travaille pour un employeur actif dans un secteur en lien avec la profession d'audiologue ou d'audicien. Le seuil visant à délimiter l'activité des audiciens dans le cadre du système d'assurance-maladie-invalidité (= 5 prestations INAMI) a été déterminé par le groupe de travail sur base d'une analyse de sensibilité. Avec les données à notre disposition, il n'est pas possible de savoir si les audiologues indépendants travaillent dans le domaine de l'audiologie. Ces personnes ne sont donc pas reprises dans le groupe d'analyse 'practising', excepté si elles cumulent un travail comme salarié (statut professionnel combiné) dans un secteur en lien avec la profession d'audiologue/audicien.

3.10. Le calcul des équivalents temps plein (ETP)

3.10.1. Le concept 'équivalent temps plein'

L'**équivalent temps plein (ETP)** exprime la quantité de travail accomplie par une personne proportionnellement au volume de travail d'un emploi normal à temps plein.

Cet équivalent est présenté par rapport à un travailleur de référence fictif, à savoir un individu accomplissant une prestation de travail complète dans la même fonction pendant un an. Une personne qui accomplit exactement la moitié de ce volume de travail équivaut à 0,5 ETP.

L'analyse basée sur les ETP a cet avantage qu'elle permet de mesurer et de comparer le volume de travail fourni et pas seulement le nombre de personnes disponibles dans un secteur donné. Ainsi, il est possible notamment de mesurer l'impact du travail à temps partiel sur les volumes de travail prestés.

3.10.2. L'ETP pour les salariés

Le total des ETP prestés durant une année par chaque individu qui compose la population analysée est calculé dans le DWH MT&PS sur la base des ETP par trimestre fournis par l'ONSS+. Cet indicateur ETP correspond au volume total de travail réellement fourni au cours des quatre trimestres, c'est-à-dire sans les périodes d'absence pour lesquelles aucun salaire n'est perçu, comme les congés thématiques ou les congés maladies de longue durée par exemple.

Le mode de calcul de l'ETP diffère selon le groupe analysé.

Pour les audiologues/audiiciens salariés qui exercent une activité (PA), le taux d'activité annuel fourni par le DWH MT&PS sert d'ETP. Indépendamment du secteur où l'activité est pratiquée, cet ETP représente le volume total de travail réellement fourni au cours des quatre trimestres.

L'ETP des audiologues/audiiciens salariés actifs en tant qu'audiologue ou audicien (PR) correspond au taux d'activité presté dans les secteurs d'activité en lien avec la profession au cours du dernier trimestre de l'année. Cet ETP représente donc le volume de travail réellement fourni au cours du dernier trimestre, spécifiquement pour les secteurs liés à la profession d'audiologue ou d'audicien.

Il n'est pas possible sur base des données disponibles de différencier pour les salariés la part de l'activité exercée par les audiologues, de celles des audiciens.

Étant donné que le groupe d'analyse PR est un sous-groupe du groupe d'analyse PA et qu'une autre méthode de calcul de l'ETP est utilisée, les comparaisons doivent être interprétées avec prudence.

3.10.3. L'ETP pour les audiciens indépendants

Il n'est pas évident de calculer l'équivalent temps plein des personnes qui accomplissent des prestations de soins en tant qu'indépendants. Contrairement aux salariés, il n'existe pas pour les indépendants d'indicateur univoque du volume de travail fourni. Nous nous basons dès lors sur les prestations de la nomenclature de l'INAMI et devons tenir compte des limites suivantes.

Il faut tout d'abord garder à l'esprit que les montants de remboursement par l'INAMI des prestations qui contribuent à définir l'ETP ne correspondent pas à la rémunération annuelle des prestataires de soins. De plus, les prestations INAMI « comptabilisées » au cours d'une année peuvent avoir été accomplies durant l'année concernée ou au cours des deux années antérieures (en raison du délai dont disposent les patients pour remettre leurs attestations de soins à l'organisme assureur). Ces prestations INAMI « comptabilisées » fournissent uniquement des informations sur l'activité des audiciens indépendants, car l'INAMI ne rembourse que les prestations des audiciens (et pas ceux des audiologues).

En raison de ces limites méthodologiques, la valeur de l'ETP reprise dans les rapports PlanCad ne peut pas être utilisée de manière normative. Elle sert uniquement à informer sur l'ordre de grandeur relatif des prestations fournies dans le cadre de l'assurance maladie-invalidité, par rapport à l'ETP de référence, défini selon le mode de calcul qui suit.

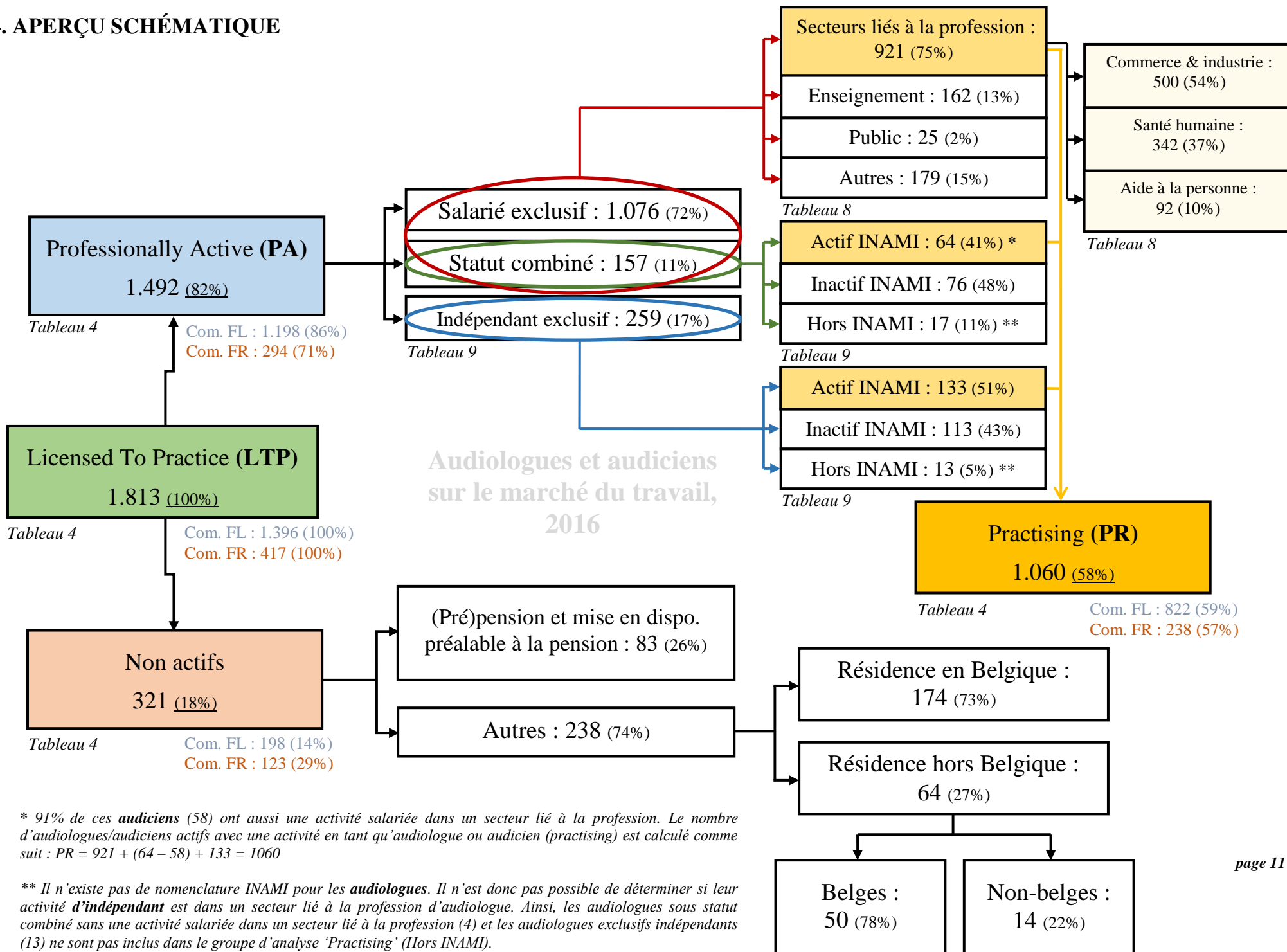
L'ETP basé sur les activités INAMI de la nomenclature audicien est calculé comme suit : étant donné que le nombre de prestations comptabilisées par an est fortement corrélé avec le montant total remboursé des prestations par an ($r = 0,99$), les

experts du groupe de travail ont décidé de se baser uniquement sur le nombre de prestations comptabilisées par an de la nomenclature audicien.

L'ETP des personnes exerçant une activité d'indépendant(e) est donc calculé sur la base du nombre de prestations INAMI comptabilisées en 2016. Un emploi d'audicien indépendant à temps plein (= 1 ETP) est assimilé à 130 prestations INAMI sur base annuelle. Ce chiffre correspond à la médiane observée et à la moyenne observée pour le groupe d'âge 45-49 ans des indépendants exclusifs.

Il est important de signaler que tous les actes effectués en dehors du cadre de l'INAMI, à défaut d'être enregistrés dans une base de données, ne sont pas reflétés dans le calcul de cet ETP. Il en est de même pour les tâches administratives. Cet ETP reflète donc uniquement les prestations exécutées par les audiciens rentrant dans le système de remboursement de l'assurance maladie-invalidité.

4. APERÇU SCHEMATIQUE



* 91% de ces **audiciens** (58) ont aussi une activité salariée dans un secteur lié à la profession. Le nombre d'audiologues/audiciens actifs avec une activité en tant qu'audiologue ou audicien (practising) est calculé comme suit : PR = 921 + (64 - 58) + 133 = 1060

** Il n'existe pas de nomenclature INAMI pour les **audiologues**. Il n'est donc pas possible de déterminer si leur activité d'**indépendant** est dans un secteur lié à la profession d'audiologue. Ainsi, les audiologues sous statut combiné sans une activité salariée dans un secteur lié à la profession (4) et les audiologues exclusifs indépendants (13) ne sont pas inclus dans le groupe d'analyse 'Practising' (Hors INAMI).

5. RÉSULTATS

SECTION I. Présence dans les différentes banques de données

Tableau 1. Présence et distribution des audiologues/audiciens dans les différentes banques de données, 31/12/2016

Domicile ou communauté	SPF	INAMI	ONSS+	INASTI
Région flamande	1.394	1.330	1.044	319
Région wallonne	258	254	144	68
Région Bruxelles-Capitale	87	83	53	27
Etranger & inconnu	74	65	4	2
Communauté flamande	1.396	1.326	1.033	307
Communauté française	417	406	212	109
Communauté germanophone	7	7	1	2
	1.813	1.732	1.245	416

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 1

Ce tableau indique la présence des personnes dans les différentes sources du couplage au 31/12/2016. Tous les individus du groupe d'analyse 'audiologues/audiciens' sont présents dans la banque de données des professionnels des soins de santé (SPF/colonne 2), dans la mesure où cette source est à l'origine du couplage. En outre, un même professionnel peut être repris dans plusieurs colonnes (3 à 5) en fonction des statuts et/ou activités qu'il combine ou exerce de manière successive sur une année civile.

Explication

Colonne 1 : Domicile ou communauté :

- La catégorie de domicile 'Etranger & inconnu' comprend les professionnels dont le domicile se situe hors Belgique, ou n'est pas connu.
- Un individu appartient à la Communauté flamande ou française sur base de la langue du diplôme obtenu (NL ou FR) ou, si cette information n'est pas disponible, sur base de la langue de contact (NL ou FR). Lorsqu'un individu est domicilié dans une commune relevant de la Communauté germanophone, il est de plus inclus dans la catégorie 'Communauté germanophone' dans ce tableau.

Colonnes 2 à 5 : Il s'agit du nombre de personnes présentes dans les différentes bases de données, même si leur activité y est minimale ou inexistante. Il suffit d'être présent dans une base de données pour être repris dans la colonne correspondante.

Tableau 2. Répartition des audiologues/audiciens (LTP) selon les visas renseignés dans la banque de données des professionnels des soins de santé, 31/12/2016

Visa	N	% N	N dipl. logopède
Audicien + audiologue	906	49,97	207
Audicien + audiologue	480	26,48	0
Audicien + audiologue + autre(s) profession(s)	426	23,50	207
Audicien	755	41,64	25
Audicien	502	27,69	0
Audicien + autre(s) profession(s) hors audiologue	253	13,95	25
Audiologue	152	8,38	15
Audiologue	57	3,14	0
Audiologue + autre(s) profession(s) hors audicien	95	5,24	15
	1.813	100,00	247

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 2

Le tableau 2 affiche la répartition des audiologues/audiciens selon les visas renseignés dans la banque de données des professionnels des soins de santé (au 31/12/2016).

Toutes les personnes en possession d'un visa pour la profession 'audiologue' ou 'audicien' et donc habilitées à exercer la profession d'audiologue/audicien constituent le groupe d'analyse 'Licensed To Practice' ou LTP.

Explication

Colonne 1 : Visa : Type de visas renseignés dans le cadastre (combinés ou non à d'autres professions) selon les professions cibles de ce rapport : visa d'audicien et d'audiologue, visa d'audicien uniquement, visa d'audiologue uniquement.

Colonnes 2 et 3 : N et %N : Nombre et pourcentage d'audiologues/audiciens ayant les visas indiqués en colonne 1.

Colonne 4 : N dipl. logopède : Nombre de personnes ayant un diplôme en logopédie.

SECTION II. Groupes d'analyse

Tableau 3. Répartition des audiologues/audiciens (LTP - PA - PR) selon le domicile et la langue de contact, 31/12/2016

Domicile	Langue de contact	LTP		PA		PR	
		N	% N	N	% N	N	% N
Région flamande	Néerlandais	1.352	96,99	1.183	97,13	812	97,13
	Français	42	3,01	35	2,87	24	2,87
		1.394	100,00	1.218	100,00	836	100,00
Région wallonne	Néerlandais	7	2,71	4	2,05	3	1,86
	Français	251	97,29	191	97,95	158	98,14
		258	100,00	195	100,00	161	100,00
Région Bruxelles-Capitale	Néerlandais	8	9,20	7	9,46	5	8,33
	Français	79	90,80	67	90,54	55	91,67
		87	100,00	74	100,00	60	100,00
Etranger & inconnu	Néerlandais	30	40,54	4	80,00	2	66,67
	Français	44	59,46	1	20,00	1	33,33
		74	100,00	5	100,00	3	100,00
Total	Néerlandais	1.397	77,05	1.198	80,29	822	77,55
	Français	416	22,95	294	19,71	238	22,45
		1.813	100,00	1.492	100,00	1.060	100,00

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 3

Le tableau 3 affiche la répartition des audiologues/audiiciens (LTP - PA - PR) en fonction du domicile et de la langue de contact (au 31/12/2016).

Jusqu'en 2014, l'allemand n'était pas disponible comme langue de contact dans l'application du cadastre. Un tableau spécifique pour le groupe de professionnels en Communauté germanophone est repris en fin de document. Le tableau en question décrit les professionnels ayant un domicile dans l'une des neuf communes que constitue la Communauté germanophone.

Une distinction est établie entre les audiologues/audiiciens autorisés à exercer disposant d'un visa (LTP), les audiologues/audiiciens actifs (PA) et les audiologues/audiiciens actifs en tant qu'audiologue ou audicien (PR). Les divers groupes d'analyse sont décrits en détail ci-dessous.

Explication

Colonne 1 : Domicile : La catégorie de domicile 'Étranger & inconnu' comprend les praticiens professionnels dont le domicile est situé en dehors de la Belgique ou est inconnu.

Colonne 2 : Langue de contact : La langue dans laquelle la correspondance entre le professionnel et l'administration a lieu.

Colonnes 3 et 4 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage d'audiologues/audiiciens **disposant d'un visa** (LTP = Licensed To Practice) autorisés à exercer.

Colonnes 5 et 6 : PA N et %N : Nombre et pourcentage d'audiologues/audiiciens **actifs** (PA = Professionally Active). Un audiologue/audicien disposant d'un visa (LTP) est considéré comme actif lorsqu'il est inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31 décembre 2016 ou repris au 31 décembre 2016 dans la banque de données ONSS+ à raison d'au moins 0,1 ETP en 2016.

Colonnes 7 et 8 : PR N et %N : Nombre et pourcentage d'audiologues/audiiciens **actifs en tant qu'audiologue ou audicien** (PR = Practising). Font partie de ce groupe d'analyse les audiologues/audiiciens actifs du groupe PA exerçant une activité en lien avec la profession d'audiologue ou d'audicien. Une personne est affectée au groupe 'practising' lorsqu'elle est inscrite à l'INASTI au 31 décembre 2016 et a accompli au moins 5 prestations INAMI de la nomenclature audicien comptabilisées en 2016 ou est reprise au 31 décembre 2016 dans la banque de données ONSS+ à raison d'au moins 0,1 ETP en 2016 avec une activité dans un secteur en lien avec la profession d'audiologue ou d'audicien. Il est important de noter qu'avec les données à notre disposition, il n'est pas possible de savoir si les audiologues indépendants travaillent dans le domaine de l'audiologie. Ces personnes ne sont donc pas reprises dans le groupe d'analyse 'practising', excepté si elles cumulent un travail comme salarié (statut professionnel combiné) dans un secteur en lien avec la profession d'audiologue.

Les pourcentages sont calculés par colonne et par domicile et expriment la fraction que chaque langue de contact représente au sein des domiciles respectifs.

Tableau 4. Répartition des audiologues/audiciens (LTP - PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2016

		LTP		PA		PR	
Communauté	Sexe	N	% N	N	% N	N	% N
Communauté flamande	Homme	167	11,96	123	10,27	81	9,85
	Femme	1.229	88,04	1.075	89,73	741	90,15
		1.396	100,00	1.198	100,00	822	100,00
Communauté française	Homme	207	49,64	139	47,28	107	44,96
	Femme	210	50,36	155	52,72	131	55,04
		417	100,00	294	100,00	238	100,00
Total	Homme	374	20,63	262	17,56	188	17,74
	Femme	1.439	79,37	1.230	82,44	872	82,26
		1.813	100,00	1.492	100,00	1.060	100,00

Tableau 5. Répartition des audiologues/audiciens (LTP - PA - PR) selon la communauté et la nationalité, 31/12/2016

		LTP		PA		PR	
Communauté	Nationalité	N	% N	N	% N	N	% N
Communauté flamande	Belge	1.385	99,21	1.193	99,58	821	99,88
	Non-belge	11	0,79	5	0,42	1	0,12
		1.396	100,00	1.198	100,00	822	100,00
Communauté française	Belge	387	92,81	282	95,92	228	95,80
	Non-belge	30	7,19	12	4,08	10	4,20
		417	100,00	294	100,00	238	100,00
Total	Belge	1.772	97,74	1.475	98,86	1.049	98,96
	Non-belge	41	2,26	17	1,14	11	1,04
		1.813	100,00	1.492	100,00	1.060	100,00

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 4 et 5

Les tableaux 4 et 5 montrent la répartition des audiologues/audiens (LTP = Licensed To Practice ; PA = Professionally Active ; PR = Practising) selon la communauté (au 31/12/2016). Des sous-totaux sont indiqués par communauté afin de permettre une comparaison au sein de chaque communauté.

Le tableau 4 décline les résultats selon le sexe, tandis que le tableau 5 le réalise selon la nationalité.

Explication

Colonne 1 : Communauté : La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Colonne 2 : Sexe ou nationalité de l'individu.

Colonnes 3 et 4 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage d'audiologues/audiens avec visa (LTP).

Colonnes 5 et 6 : PA N et %N : Nombre et pourcentage d'audiologues/audiens actifs (PA).

Colonnes 7 et 8 : PR N et %N : Nombre et pourcentage d'audiologues/audiens actifs en tant qu'audiologue ou audicien (PR).

Les pourcentages sont calculés par colonne et par communauté et expriment la fraction que chaque sexe ou nationalité représente au sein de la communauté.

Tableau 6a. Répartition des audiologues/audiiciens (LTP - PA - PR) selon la nationalité et le domicile, pour l'ensemble de la Belgique, 31/12/2016

Nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-Bel	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	1.772	97,74	1.383	251	79	59	96,67	1.475	98,86	1.049	98,96
France	19	1,05	0	5	6	8	57,89	8	0,54	8	0,75
Pays-Bas	10	0,55	10	0	0	0	100,00	5	0,34	1	0,09
Allemagne	4	0,22	0	2	1	1	75,00	2	0,13	2	0,19
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe du sud	2	0,11	1	0	0	1	50,00	1	0,07	0	0,00
Europe de l'est	2	0,11	0	0	1	1	50,00	1	0,07	0	0,00
Total Union europ. *	37	2,04	11	7	8	11	70,27	17	1,14	11	1,04
Afrique	3	0,17	0	0	0	3	0,00	0	0,00	0	0,00
Inconnu	1	0,06	0	0	0	1	0,00	0	0,00	0	0,00
	1.813	100,00	1.394	258	87	74	95,92	1.492	100,00	1.060	100,00

Tableau 6b. Répartition des audiologues/audiiciens (LTP - PA - PR) selon la nationalité et le domicile, pour la Communauté flamande, 31/12/2016

Nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-Bel	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	1.385	99,21	1.343	6	7	29	97,91	1.193	99,58	821	99,88
Pays-Bas	10	0,72	10	0	0	0	100,00	5	0,42	1	0,12
Total Union europ. *	10	0,72	10	0	0	0	100,00	5	0,42	1	0,12
Inconnu	1	0,07	0	0	0	1	0,00	0	0,00	0	0,00
	1.396	100,00	1.353	6	7	30	97,85	1.198	100,00	822	100,00

Tableau 6c. Répartition des audiologues/audiiciens (LTP - PA - PR) selon la nationalité et le domicile, pour la Communauté française, 31/12/2016

Nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-Bel	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	387	92,81	40	245	72	30	92,25	282	95,92	228	95,80
France	19	4,56	0	5	6	8	57,89	8	2,72	8	3,36
Allemagne	4	0,96	0	2	1	1	75,00	2	0,68	2	0,84
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe du sud	2	0,48	1	0	0	1	50,00	1	0,34	0	0,00
Europe de l'est	2	0,48	0	0	1	1	50,00	1	0,34	0	0,00
Total Union europ. *	27	6,47	1	7	8	11	59,26	12	4,08	10	4,20
Afrique	3	0,72	0	0	0	3	0,00	0	0,00	0	0,00
	417	100,00	41	252	80	44	89,45	294	100,00	238	100,00

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 6a, 6b et 6c

Les tableaux 6a, 6b et 6c présentent la répartition des audiologues/audiciens (LTP = Licensed To Practice ; PA = Professionally Active ; PR = Practising) selon la nationalité (au 31/12/2016), pour la Belgique, pour la Communauté flamande et pour la Communauté française.

Explication

Colonne 1 : Pour des raisons liées au respect de la vie privée, les nationalités ont été regroupées en grandes catégories lorsqu'un nombre réduit d'individus d'un pays spécifique est présent. Quand un pays n'est pas spécifiquement indiqué, la catégorisation suivante est utilisée :

- Europe de l'Est : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovénie, République tchèque et Slovaquie ;
- Europe du Sud : Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Portugal ;
- Europe de l'Ouest : Allemagne, Autriche, France, Grande-Bretagne, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse ;
- Europe du Nord : Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède ;

* Total Union européenne : Ce groupe se compose des pays de l'Union européenne, exception faite de la Belgique. Outre les pays membres de l'UE, les pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) sont également inclus.

Colonnes 2 et 3 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage d'audiologues/audiciens avec visa (LTP).

Colonnes 4 à 7 : Domicile : Nombres par région de domicile (RF = Région flamande, RW = Région wallonne, RBC = Région de Bruxelles-Capitale, N-Bel = domicile hors Belgique).

Colonne 8 : % Dom. Belg. : Pourcentage d'audiologues/audiciens (LTP) domiciliés en Belgique (somme des colonnes 4 à 6 sur la colonne 2).

Colonnes 9 et 10 : PA N et %N : Nombre et pourcentage d'audiologues/audiciens actifs (PA).

Colonnes 11 et 12 : PR N et %N : Nombre et pourcentage d'audiologues/audiciens actifs en tant qu'audiologue ou audicien (PR).

Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque nationalité représente au sein du groupe d'analyse.

Tableau 7a. Répartition des audiologues/audiciens (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par région d'activité, 31/12/2016

Région flamande											
				Hommes		Femmes		Pyramide des âges			
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP		
..<25	188	148	102		6	2	182	100			
25<30	368	330	239		24	18	344	221			
30<35	214	194	138		14	8	200	130			
35<40	174	169	110		16	15	158	95			
40<45	93	86	50		13	8	80	42			
45<50	64	58	43		9	3	55	40			
50<55	50	48	32		9	5	41	27			
55<60	50	47	34		21	12	29	22			
60<65	51	35	28		29	14	22	14			
65<..	58	19	5		44	4	14	1			
Total	1.310	1.134	781		185	89	1.125	692			

Région wallonne											
				Hommes		Femmes		Pyramide des âges			
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP		
..<25	18	15	14		6	5	12	9			
25<30	34	29	26		10	6	24	20			
30<35	21	17	17		6	6	15	11			
35<40	15	14	12		5	5	10	7			
40<45	36	26	25		16	12	20	13			
45<50	22	20	17		6	5	16	12			
50<55	26	23	20		13	9	13	11			
55<60	28	24	17		14	8	14	9			
60<65	15	11	9		5	2	10	7			
65<..	36	9	3		29	3	7	0			
Total	251	188	160		110	61	141	99			

Région Bruxelles-Capitale

					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
..<25	13	11	9		2	1	11	8		
25<30	36	33	21		6	2	30	19		
30<35	35	33	26		10	9	25	17		
35<40	23	22	15		7	6	16	9		
40<45	20	18	14		8	7	12	7		
45<50	15	14	12		4	4	11	8		
50<55	14	14	9		3	2	11	7		
55<60	16	16	10		8	5	8	5		
60<65	6	5	1		4	0	2	1		
65<..	3	2	2		2	2	1	0		
Total	181	168	119		54	38	127	81		

Tableau 7b. Répartition des audiologues/audiiciens (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par communauté, 31/12/2016

Communauté flamande											
				Hommes		Femmes		Pyramide des âges			
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP		
..<25	199	157	111		6	2	193	109			
25<30	409	365	261		25	17	384	244			
30<35	241	214	153		15	10	226	143			
35<40	184	174	109		13	12	171	97			
40<45	100	87	51		9	7	91	44			
45<50	66	62	45		9	4	57	41			
50<55	51	48	31		8	4	43	27			
55<60	47	43	30		16	9	31	21			
60<65	49	34	28		28	14	21	14			
65<..	50	14	3		38	2	12	1			
Total	1.396	1.198	822		167	81	1.229	741			

Communauté française											
				Hommes		Femmes		Pyramide des âges			
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP		
..<25	26	17	14		9	6	17	8			
25<30	42	27	25		19	9	23	16			
30<35	40	30	28		17	13	23	15			
35<40	39	32	28		18	14	21	14			
40<45	60	43	38		31	20	29	18			
45<50	43	31	27		16	8	27	19			
50<55	43	37	30		19	12	24	18			
55<60	50	44	31		29	16	21	15			
60<65	24	17	10		10	2	14	8			
65<..	50	16	7		39	7	11	0			
Total	417	294	238		207	107	210	131			

Tableau 7c. Répartition des audiologues/audiciens (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, pour la Belgique, 31/12/2016

Belgique										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
..<25	225	174	125		15	8	210	117		
25<30	451	392	286		44	26	407	260		
30<35	281	244	181		32	23	249	158		
35<40	223	206	137		31	26	192	111		
40<45	160	130	89		40	27	120	62		
45<50	109	93	72		25	12	84	60		
50<55	94	85	61		27	16	67	45		
55<60	97	87	61		45	25	52	36		
60<65	73	51	38		38	16	35	22		
65<..	100	30	10		77	9	23	1		
Total	1.813	1.492	1.060		374	188	1.439	872		

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 7a, 7b et 7c

Les tableaux 7a, 7b et 7c donnent la répartition des audiologues/audiciens (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, pour chaque région d'activité, chaque communauté et pour la Belgique (au 31/12/2016).

Le graphique à gauche, avec les bâtonnets verts indique le pourcentage d'individus par groupe d'analyse (LTP, PA ou PR) par rapport au nombre total d'individus en droit de prester (Total LTP) que représente chaque catégorie d'âge.

Dans le graphique de droite, ces populations sont réparties par âge et par sexe : la couleur bleue indique la partie des hommes par catégorie d'âge et la couleur rouge représente la partie des femmes par catégorie d'âge.

Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et groupe d'analyse.

La région d'activité pour les audiologues/audiciens sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2016 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'audiologue/audicien preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les audiologues/audiciens sous statut exclusif d'indépendant ou pour les audiologues/audiciens inactifs en droit de prester est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonnes 2, 6 et 8 : LTP : Nombre d'audiologues/audiciens avec visa selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 2), pour les hommes (colonne 6) et pour les femmes (colonne 8).

Colonne 3 : PA : Nombre d'audiologues/audiciens actifs selon leur catégorie d'âge.

Colonnes 4, 7 et 9 : PR : Nombre d'audiologues/audiciens actifs en tant qu'audiologue ou audicien selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 4), pour les hommes (colonne 7) et pour les femmes (colonne 9).

SECTION III. Secteurs d'activité

Tableau 8. Répartition des audiologues/audiiciens actifs (PA) dans le cadre de l'ONSS+ et des équivalents temps-plein selon la région d'activité ou la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2016

		ONSS+																	
		Activités en lien avec la profession								Autres activités								Total	
		Commerce & industrie		Santé humaine		Aide		Total		Autre aide & santé		Enseign.		Public		Autre			
Région ou communauté	Age	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy	N	ETP Moy
Région flamande	..<30	210	0,93	107	0,74	23	0,70	333	0,87	9	0,78	45	0,78	1	1,00	66	0,88	437	0,89
	30<45	138	0,86	94	0,71	27	0,71	257	0,80	6	0,72	74	0,67	4	0,88	54	0,87	379	0,81
	45<60	23	0,93	48	0,71	21	0,68	92	0,76	2	0,51	19	0,62	1	0,39	8	0,79	114	0,78
	60+	5	0,88	11	0,55	4	0,83	20	0,69	0	0	0	0	0	0	1	1,00	21	0,70
	Tot	376	0,90	260	0,71	75	0,71	702	0,82	17	0,73	138	0,70	6	0,82	129	0,87	951	0,84
Région wallonne	..<30	31	0,98	6	0,77	0	0	37	0,94	1	0,50	0	0	2	0,75	2	1,00	41	0,95
	30<45	30	0,89	12	0,73	0	0	42	0,84	0	0	0	0	2	0,75	1	1,00	44	0,86
	45<60	11	0,80	21	0,80	2	0,64	33	0,82	1	1,00	1	0,56	0	0	8	0,94	43	0,84
	60+	3	0,73	3	0,63	0	0	6	0,68	0	0	0	0	0	0	1	0,28	7	0,62
	Tot	75	0,90	42	0,76	2	0,64	118	0,86	2	0,75	1	0,56	4	0,75	12	0,90	135	0,87
Région Bruxelles-Capitale	..<30	14	0,87	15	0,76	2	0,64	29	0,86	1	1,00	5	0,79	3	1,00	5	0,92	42	0,89
	30<45	25	0,89	10	0,87	10	0,64	45	0,83	1	0,80	10	0,38	7	0,90	6	0,85	63	0,82
	45<60	7	0,93	15	0,71	3	0,87	24	0,82	1	0,50	6	0,40	5	0,66	3	0,84	35	0,80
	60+	3	0,80	0	0	0	0	3	0,80	0	0	2	1,00	0	0	2	0,90	7	0,89
	Tot	49	0,88	40	0,77	15	0,69	101	0,83	3	0,77	23	0,53	15	0,84	16	0,87	147	0,84
Communauté flamande	..<30	230	0,93	119	0,74	25	0,70	365	0,87	10	0,81	50	0,78	4	1,00	71	0,89	482	0,89
	30<45	148	0,86	96	0,72	31	0,71	273	0,80	7	0,73	77	0,65	9	0,90	57	0,86	406	0,81
	45<60	19	0,92	49	0,71	22	0,70	90	0,75	3	0,50	21	0,58	4	0,42	7	0,76	114	0,77
	60+	5	0,88	11	0,55	4	0,83	20	0,69	0	0	0	0	0	0	1	1,00	21	0,70
	Tot	402	0,90	275	0,72	82	0,71	748	0,83	20	0,74	148	0,69	17	0,81	136	0,87	1.023	0,84
Communauté française	..<30	25	0,97	9	0,75	0	0	34	0,91	1	0,50	0	0	2	0,75	2	1,00	38	0,92
	30<45	45	0,91	20	0,78	6	0,61	71	0,84	0	0	7	0,41	4	0,79	4	1,00	80	0,86
	45<60	22	0,87	35	0,76	4	0,72	59	0,82	1	1,00	5	0,52	2	1,00	12	0,92	78	0,84
	60+	6	0,77	3	0,63	0	0	9	0,72	0	0	2	1,00	0	0	3	0,69	14	0,75
	Tot	98	0,90	67	0,76	10	0,65	173	0,84	2	0,75	14	0,54	8	0,83	21	0,91	210	0,86
Total	..<30	255	0,93	128	0,74	25	0,70	399	0,88	11	0,78	50	0,78	6	0,92	73	0,89	520	0,89
	30<45	193	0,87	116	0,73	37	0,69	344	0,81	7	0,73	84	0,63	13	0,87	61	0,87	486	0,82
	45<60	41	0,89	84	0,73	26	0,70	149	0,78	4	0,63	26	0,57	6	0,62	19	0,86	192	0,80
	60+	11	0,82	14	0,57	4	0,83	29	0,70	0	0	2	1,00	0	0	4	0,77	35	0,72
	Tot	500	0,90	342	0,73	92	0,70	921	0,83	22	0,74	162	0,67	25	0,82	157	0,87	1.233	0,84

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 8

Ce tableau présente le nombre total d'audiologues/audiiciens actifs (PA) et l'ETP moyen par secteur d'activité, selon la région de l'activité ou la communauté et la catégorie d'âge. Ce tableau se limite aux données de l'ONSS+.

Attention ! Certains audiologues/audiiciens peuvent être actifs dans plusieurs secteurs. Ils sont repris dans chacun des secteurs, mais au final comptabilisés une seule fois. Par exemple, une personne qui combine une activité dans le secteur de la santé humaine avec une activité dans le secteur public sera comptée une fois dans la colonne 'Santé humaine', une fois dans la colonne 'Total' des secteurs d'activité en lien avec la profession et une fois dans la colonne 'Public'. Elle sera comptée une seule fois dans la dernière colonne 'Total'. Par conséquent, la somme des différents secteurs d'activité en lien avec la profession peut être supérieure au N du 'Total' et la somme des secteurs d'activité en lien avec la profession 'Total' et des différents autres secteurs peut être supérieure au N du total à la dernière colonne.

La région d'activité pour les audiologues/audiiciens salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2016 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'audiologue/audiicien preste le plus de temps de travail.

L'ETP des personnes salariées pour chaque secteur d'activité correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS+ auprès de tous les employeurs disposant d'un code NACE dans le secteur considéré. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par la datawarehouse MT&PS.

Explication

ONSS+ : Information sur le nombre total des audiologues/audiiciens actifs et l'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS+.

Tous les secteurs d'activité ont été délimités sur base du code NACE de l'employeur. Pour le secteur 'commerce et industrie', la commission paritaire dont relève l'employeur a également été utilisé.

Les secteurs délimités sont décrits ci-dessous :

Activités en lien avec la profession :

Commerce & industrie : Commerces de détail en magasin spécialisé, commerce de gros d'équipements de l'information et de la communication, fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical,...

Santé humaine : Hôpitaux, revalidation ambulatoire, activités des médecins spécialistes et médecins généralistes,...

Aide : Aide à la personne : Institutions avec ou sans hébergement (pour personnes handicapées ou pour personnes âgées), centres publics d'action sociale (CPAS), activités des centres psycho-médico-sociaux (PMS), défense, mutuelles et caisses d'assurance soins,...

Total : Au moins un employeur dans un des secteurs précédemment cités.

Autres activités :

Autre aide & santé : Activités des crèches et des garderies d'enfants, pratique dentaire,...

Enseignement : Les différents niveaux de l'enseignement.

Public : Secteur public : Services fédéraux et régionaux, police, système pénitentiaire,...

Autre : Catégories restantes (activités industrielles variées, activités des agences de travail,...)

Total : Au moins un employeur dans les secteurs d'activité en lien avec la profession ou dans d'autres secteurs.

N : nombre d'audiologues/audiiciens actifs ayant une activité professionnelle dans un secteur.

ETP Moy : L'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS+.

Tableau 9. Répartition des audiologues/audiens actifs (PA) selon le statut professionnel, le sexe et les prestations INAMI, 31/12/2016

Statut professionnel	Avec prestations INAMI			Sans prestation INAMI			Hors INAMI			Total
	H	F	Tot	H	F	Tot	H	F	Tot	
Salarié exclusif	74	419	493	54	425	479	7	97	104	1.076
Indépendant exclusif	67	66	133	39	74	113	0	13	13	259
Statut combiné	13	51	64	6	70	76	2	15	17	157
	154	536	690	99	569	668	9	125	134	1.492

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 9

Ce tableau présente la répartition des audiologues/audiens actifs (PA = Professionally Active) par statut professionnel au 31/12/2016, selon le sexe avec, sans ou hors prestations INAMI comptabilisées en 2016.

! Il n'existe pas de nomenclature INAMI pour les audiologues. Les prestations INAMI viennent uniquement de la nomenclature audicien.

Explication

Avec prestations INAMI :

Nombre d'audiologues/audiens actifs ayant au minimum 5 prestations INAMI de la nomenclature audicien comptabilisées en 2016.

Sans prestation INAMI :

Nombre d'audiologues/audiens actifs ayant moins de 5 prestations INAMI de la nomenclature audicien comptabilisées en 2016.

Hors INAMI :

Nombre d'audiologues non audiens actifs en 2016.

SECTION IV. Professionnels actifs en tant qu'audiologue ou audicien

Tableau 10. Caractéristiques des audiologues/audiciens actifs en tant qu'audiologue ou audicien (PR) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique, 31/12/2016

Région d'activité ou communauté	PR	Statut prof.			Nationalité		Genre		INAMI
	N	% Sal.	% Comb.	% Ind.	% Belge	% Non-belge	% Homme	% Femme	% Actifs
Région flamande	781	80,0	10,5	9,5	99,9	0,1	11,4	88,6	57,9
Région wallonne	160	67,5	6,9	25,6	95,6	4,4	38,1	61,9	75,6
Région Bruxelles-Capitale	119	68,1	16,8	15,1	97,5	2,5	31,9	68,1	73,9
Communauté flamande	822	80,4	11,2	8,4	99,9	0,1	9,9	90,1	58,6
Communauté française	238	64,3	8,8	26,9	95,8	4,2	45,0	55,0	75,2
Belgique	1.060	76,8	10,7	12,5	99,0	1,0	17,7	82,3	62,4

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 10

Ce tableau décrit les audiologues/audiciens actifs en tant qu'audiologue ou audicien (PR = Practising) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique (au 31/12/2016). Outre le nombre absolu, la distribution selon le statut professionnel, la nationalité, le genre et l'activité INAMI est présentée.

La région d'activité pour les audiologues/audiciens salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2016 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'audiologue/audicien preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les audiologues/audiciens sous statut exclusif d'indépendant est la région du domicile. La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonne 2 : PR N : Nombre d'audiologues/audiciens actifs en tant qu'audiologue ou audicien (PR).

Colonne 3 : % Sal. : Pourcentage d'audiologues/audiciens actifs en tant qu'audiologue ou audicien avec un statut de salarié au 31/12/2016.

Colonne 4 : % Comb. : Pourcentage d'audiologues/audiciens actifs en tant qu'audiologue ou audicien combinant au moins une activité comme salarié et une activité comme indépendant au 31/12/2016.

Colonne 5 : % Ind. : Pourcentage d'audiologues/audiciens actifs en tant qu'audiologue ou audicien ayant un statut professionnel indépendant au 31/12/2016.

Colonne 6 : % Belge : Pourcentage d'audiologues/audiciens actifs en tant qu'audiologue ou audicien avec la nationalité belge.

Colonne 7 : % Non-belge : Pourcentage d'audiologues/audiciens actifs en tant qu'audiologue ou audicien avec une nationalité non-belge.

Colonne 8 : % Homme : Pourcentage d'hommes dans la population active en tant qu'audiologue ou audicien.

Colonne 9 : % Femme : Pourcentage de femmes dans la population active en tant qu'audiologue ou audicien.

Colonne 10 : % Actifs : Pourcentage d'audiologues/audiciens actifs en tant qu'audiologue ou audicien ayant au minimum 5 prestations INAMI comptabilisées en 2016.

Les pourcentages sont calculés par ligne et expriment la fraction que chaque caractéristique représente au sein d'une région d'activité, d'une communauté ou de la Belgique.

Tableau 11. Volume ETP et ETP moyen des audiologues/audiiciens actifs (PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2016

Communauté	Genre	PA			PR		
		N	ETP Tot.	ETP Moy.	N	ETP Tot.	ETP Moy.
Communauté flamande	Homme	123	83	0,67	81	63	0,78
	Femme	1.075	787	0,73	741	619	0,84
Communauté française	Homme	139	127	0,92	107	112	1,05
	Femme	155	122	0,79	131	107	0,82
Total	Homme	262	210	0,80	188	175	0,93
	Femme	1.230	909	0,74	872	726	0,83

Tableau 12. Volume ETP et ETP moyen des audiologues/audiiciens actifs (PA - PR) selon la communauté et la nationalité, 31/12/2016

Communauté	Nationalité	PA			PR		
		N	ETP Tot.	ETP Moy.	N	ETP Tot.	ETP Moy.
Communauté flamande	Belge	1.193	868	0,73	821	682	0,83
	Non-belge	5	2	0,39	1	0	0,48
Communauté française	Belge	282	238	0,84	228	208	0,91
	Non-belge	12	11	0,94	10	11	1,11
Total	Belge	1.475	1.106	0,75	1.049	890	0,85
	Non-belge	17	13	0,78	11	12	1,06

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 11 et 12

Les tableaux 11 et 12 présentent la répartition des audiologues/audiiciens selon leur participation sur le marché du travail, dans chaque communauté. Les ETP (en volume et moyenne) sont également repris.

Le tableau 11 décline les résultats selon le sexe, tandis que le tableau 12 le réalise selon la nationalité.

ETP presté par les audiologues/audiiciens actifs (PA) :

- L'ETP des personnes salariées correspond au taux d'activité et a été fourni par le datawarehouse MT&PS.

- L'ETP des personnes exerçant une activité d'indépendant(e) est calculé sur la base du nombre de prestations INAMI de la nomenclature audicien comptabilisées en 2016. Un emploi d'audicien indépendant à temps plein (= 1 ETP) est assimilé à 130 prestations INAMI sur base annuelle. Ce chiffre correspond à la médiane observée et à la moyenne observée pour le groupe d'âge 45-49 ans des indépendants exclusifs.

ETP presté par les audiologues/audiiciens actifs en tant qu'audiologue ou audicien (PR) :

- L'ETP des personnes salariées dans un secteur d'activité en lien avec la profession d'audiologue ou d'audicien correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS+ auprès de tous les employeurs disposant d'un code NACE dans un secteur d'activité en lien avec les professions. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par le datawarehouse MT&PS.

- L'ETP des personnes exerçant une activité d'indépendant(e) en lien avec la profession d'audicien (PR) est identique à leur ETP dans le groupe PA.

! Ces prestations INAMI « comptabilisées » fournissent uniquement des informations sur l'activité des audiciens indépendants, car l'INAMI ne rembourse que les prestations des audiciens (et pas ceux des audiologues). Avec les données à notre disposition, il n'est pas possible de savoir si les audiologues indépendants travaillent dans le domaine de l'audiologie. Ces personnes ne sont donc pas reprises dans le groupe d'analyse 'practising', excepté si elles cumulent un travail comme salarié (statut professionnel combiné) dans un secteur en lien avec la profession d'audiologue ou d'audicien.

Explication

Colonne 1 : Communauté : La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Colonne 2 : Sexe ou nationalité.

Colonne 3 : PA N : Nombre d'audiologues/audiiciens actifs (PA = Professionally Active) au 31/12/2016.

Colonne 4 : PA ETP Tot. : Nombre d'Equivalents Temps Plein prestés dans le cadre ONSS+ ou INAMI par les audiologues/audiiciens actifs (PA).

Colonne 5 : PA ETP Moy. : Moyenne des ETP prestés par les audiologues/audiiciens actifs (PA) (PA ETP Tot. / N).

Colonne 6 : PR N : Nombre d'audiologues/audiiciens actifs en tant qu'audiologue ou audicien (PR = Practising) au 31/12/2016.

Colonne 7 : PR ETP Tot. : Nombre d'Equivalents Temps Plein prestés dans le cadre ONSS+ ou INAMI par les audiologues/audiiciens actifs en tant qu'audiologue ou audicien (PR).

Colonne 8 : PR ETP Moy. : Moyenne des ETP prestés par les audiologues/audiiciens actifs en tant qu'audiologue ou audicien (PR) (PR ETP Tot. / N).

Tableau 13. Densité, volume ETP et ETP moyen des audiologues/audiiciens actifs (PA - PR) selon le lieu d'activité et selon la communauté, 31/12/2016

Lieu d'activité ou communauté	PA				PR				% Age		
	N1	Dens.	ETP Tot.	ETP Moy.	N2	Dens.	ETP Tot.	ETP Moy.	% N2 <35	% N2 35<50	% N2 50<..
Bruxelles	168	1,41	141	0,84	119	1,00	103	0,86	47,06	34,45	18,49
Flandre occidentale	237	2,00	161	0,68	162	1,37	137	0,85	66,05	19,14	14,81
Flandre orientale	281	1,88	201	0,72	193	1,29	147	0,76	59,59	30,05	10,36
Brabant flamand	175	1,55	125	0,72	107	0,95	88	0,82	55,14	26,17	18,69
Anvers	330	1,80	238	0,72	236	1,29	196	0,83	63,14	25,85	11,02
Limbourg	111	1,28	84	0,76	83	0,96	72	0,87	59,04	30,12	10,84
Hainaut	69	0,52	63	0,91	62	0,46	60	0,96	40,32	32,26	27,42
Brabant wallon	24	0,60	23	0,96	17	0,43	17	1,03	17,65	47,06	35,29
Namur	35	0,71	28	0,79	32	0,65	28	0,87	21,88	28,13	50,00
Liège	55	0,50	53	0,97	45	0,41	51	1,14	46,67	35,56	17,78
Luxembourg	5	0,18	3	0,62	4	0,14	3	0,73	25,00	25,00	50,00
Etranger & Inconnu	2	.	0	0,00	0	.	0	0,00	.	.	.
Région flamande	1.134	1,74	808	0,71	781	1,20	640	0,82	61,33	25,99	12,68
Région wallonne	188	0,52	170	0,90	160	0,44	159	0,99	35,63	33,75	30,63
Rég. Bruxelles-Cap.	168	1,41	141	0,84	119	1,00	103	0,86	47,06	34,45	18,49
Communauté flamande	1.198	1,77	870	0,73	822	1,22	682	0,83	63,87	24,94	11,19
Communauté française	294	0,64	249	0,85	238	0,52	219	0,92	28,15	39,08	32,77
Belgique	1.492	1,32	1.119	0,75	1.060	0,94	901	0,85	55,85	28,11	16,04

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 13

Le tableau 13 présente la distribution géographique des audiologues/audiciens sur le territoire belge, par lieu d'activité et par communauté. En outre, les différentes densités (par 10.000 habitants) de professionnels sont reprises, ainsi que les ETP (en volume et moyenne), pour les différents niveaux administratifs (province, région et pays) du lieu d'activité et pour la communauté.

Le lieu d'activité pour les audiologues/audiciens salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2016 est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'audiologue/audicien preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les audiologues/audiciens sous statut exclusif d'indépendant est le lieu du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact. Pour le calcul des densités, la répartition de la population belge entre communautés utilisée pour la région Bruxelles-Capitale est de 20% pour la Communauté flamande et 80% pour la Communauté française.

Explication

Colonne 2 : PA N1 : Nombre d'audiologues/audiciens actifs (PA = Professionally Active) au 31/12/2016.

Colonne 3 : PA Dens. : Densité : $(N1 / \text{population } 01/01/2017) \times 10.000$.

Colonne 4 : PA ETP Tot. : Nombre d'Equivalents Temps Plein prestés dans le cadre ONSS+ ou INAMI par les audiologues/audiciens actifs (PA).

Colonne 5 : PA ETP Moy. : Moyenne des ETP prestés par les audiologues/audiciens actifs (PA) $(PA \text{ ETP Tot.} / N1)$.

Colonne 6 : PR N2 : Nombre d'audiologues/audiciens actifs en tant qu'audiologue ou audicien (PR = Practising) au 31/12/2016.

Colonne 7 : PR Dens. : Densité : $(N2 / \text{population } 01/01/2017) \times 10.000$.

Colonne 8 : PR ETP Tot. : Nombre d'Equivalents Temps Plein prestés dans le cadre ONSS+ ou INAMI par les audiologues/audiciens actifs en tant qu'audiologue ou audicien (PR).

Colonne 9 : PR ETP Moy. : Moyenne des ETP prestés par les audiologues/audiciens actifs en tant qu'audiologue ou audicien (PR) $(PR \text{ ETP Tot.} / N2)$.

Colonnes 10, 11 & 12 : % Age : Pourcentage d'audiologues/audiciens actifs en tant qu'audiologue ou audicien (N2) selon la catégorie d'âge.

Les pourcentages sont calculés en ligne et expriment la fraction d'audiologues/audiciens actifs en tant qu'audiologue ou audicien dans chaque catégorie d'âge pour le lieu d'activité considéré ou la communauté considérée.

Tableau 14a. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des audiologues/audiciens actifs en tant qu'audiologue ou audicien (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la région d'activité, 31/12/2016

Région flamande										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
..<25	91	83,9	0,92	9	6,1	0,68	2	0,4	0,22	
25<30	197	178,0	0,90	38	31,0	0,82	4	1,7	0,43	
30<35	112	93,3	0,83	13	16,1	1,24	13	7,1	0,55	
35<40	87	67,3	0,77	8	7,3	0,91	15	6,2	0,41	
40<45	36	27,7	0,77	4	3,7	0,93	10	6,8	0,68	
45<50	35	26,6	0,76	1	0,0	0,00	7	5,0	0,72	
50<55	24	18,7	0,78	2	1,7	0,85	6	3,0	0,50	
55<60	26	20,6	0,79	4	3,9	0,97	4	1,6	0,40	
60<65	15	11,3	0,76	3	3,1	1,03	10	5,0	0,50	
65<..	2	1,0	0,48	0	0,0	0	3	1,5	0,49	
	625	528,4	0,85	82	72,9	0,89	74	38,4	0,52	

Région wallonne										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
..<25	14	13,2	0,94	0	0,0	0	0	0,0	0	
25<30	20	19,2	0,96	3	8,6	2,88	3	3,6	1,19	
30<35	15	13,4	0,89	0	0,0	0	2	4,0	1,99	
35<40	9	8,3	0,92	1	0,8	0,75	2	1,6	0,78	
40<45	15	11,0	0,74	2	1,8	0,90	8	11,3	1,41	
45<50	12	10,0	0,83	0	0,0	0	5	8,2	1,64	
50<55	9	8,2	0,91	2	1,2	0,61	9	10,5	1,17	
55<60	8	6,6	0,82	3	2,5	0,82	6	5,7	0,96	
60<65	6	4,1	0,68	0	0,0	0	3	3,4	1,14	
65<..	0	0,0	0	0	0,0	0	3	2,1	0,69	
	108	93,9	0,87	11	14,9	1,35	41	50,3	1,23	



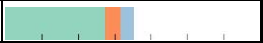
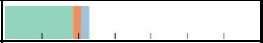
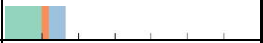
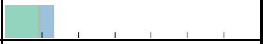


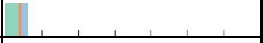
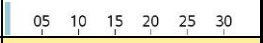
Région Bruxelles-Capitale										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
..<25	5	5,0	1,00	4	3,9	0,97	0	0,0	0	
25<30	15	13,6	0,91	5	5,2	1,05	1	0,3	0,26	
30<35	18	16,7	0,93	4	3,4	0,85	4	4,5	1,12	
35<40	10	8,8	0,88	1	1,1	1,05	4	1,7	0,43	
40<45	9	6,1	0,68	3	3,6	1,21	2	1,8	0,91	
45<50	7	5,6	0,80	1	1,1	1,05	4	3,0	0,74	
50<55	7	6,0	0,86	1	1,1	1,14	1	0,2	0,22	
55<60	7	6,0	0,86	1	0,5	0,48	2	1,1	0,54	
60<65	1	1,0	1,00	0	0,0	0	0	0,0	0	
65<..	2	1,4	0,71	0	0,0	0	0	0,0	0	
	81	70,2	0,87	20	19,9	0,99	18	12,5	0,70	

Tableau 14b. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des audiologues/audiiciens actifs en tant qu'audiologue ou audiicien (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la communauté, 31/12/2016

Communauté flamande										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
..<25	98	90,9	0,93	11	7,2	0,65	2	0,4	0,22	
25<30	216	196,3	0,91	42	38,8	0,92	3	1,3	0,44	
30<35	124	104,4	0,84	16	17,7	1,11	13	7,1	0,54	
35<40	86	66,3	0,77	9	8,3	0,92	14	5,6	0,40	
40<45	37	28,0	0,76	4	3,7	0,93	10	6,8	0,68	
45<50	36	27,6	0,77	2	1,1	0,53	7	5,0	0,72	
50<55	24	18,7	0,78	2	1,7	0,85	5	2,9	0,58	
55<60	23	17,6	0,76	3	2,6	0,86	4	1,6	0,40	
60<65	15	11,3	0,76	3	3,1	1,03	10	5,0	0,50	
65<..	2	1,0	0,48	0	0,0	0	1	0,5	0,46	
	661	562,0	0,85	92	84,1	0,91	69	36,2	0,52	

Communauté française										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
..<25	12	11,2	0,93	2	2,8	1,41	0	0,0	0	
25<30	16	14,6	0,91	4	6,2	1,54	5	4,2	0,85	
30<35	21	19,0	0,90	1	1,8	1,77	6	8,5	1,42	
35<40	20	18,1	0,90	1	0,8	0,75	7	3,9	0,56	
40<45	23	16,8	0,73	5	5,4	1,09	10	13,1	1,31	
45<50	18	14,6	0,81	0	0,0	0	9	11,1	1,24	
50<55	16	14,2	0,89	3	2,4	0,79	11	10,9	0,99	
55<60	18	15,6	0,86	5	4,2	0,85	8	6,8	0,85	
60<65	7	5,1	0,72	0	0,0	0	3	3,4	1,14	
65<..	2	1,4	0,71	0	0,0	0	5	3,1	0,62	
	153	130,5	0,85	21	23,5	1,12	64	65,1	1,02	

Tableau 14c. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des audiologues/audiciens actifs en tant qu'audiologue ou audicien (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, pour la Belgique, 31/12/2016

Belgique										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
..<25	110	102,1	0,93	13	10,0	0,77	2	0,4	0,22	
25<30	232	210,8	0,91	46	44,9	0,98	8	5,6	0,69	
30<35	145	123,4	0,85	17	19,5	1,15	19	15,6	0,82	
35<40	106	84,4	0,80	10	9,1	0,91	21	9,5	0,45	
40<45	60	44,9	0,75	9	9,1	1,01	20	19,9	0,99	
45<50	54	42,1	0,78	2	1,1	0,53	16	16,2	1,01	
50<55	40	32,9	0,82	5	4,1	0,81	16	13,8	0,86	
55<60	41	33,1	0,81	8	6,8	0,85	12	8,4	0,70	
60<65	22	16,4	0,74	3	3,1	1,03	13	8,4	0,65	
65<..	4	2,4	0,59	0	0,0	0	6	3,6	0,59	
	814	692,5	0,85	113	107,6	0,95	133	101,3	0,76	

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 14a, 14b et 14c

Les tableaux 14a, 14b et 14c donnent une image de l'activité des audiologues/audiciens actifs en tant qu'audiologue ou audicien (PR = Practising) selon l'âge, pour chaque région d'activité, chaque communauté et pour la Belgique (au 31/12/2016). Le graphique en bâtonnet indique le pourcentage du nombre total des ETPs prestés que représente chaque catégorie d'âge. La couleur verte indique la partie prestée par les salariés exclusifs dans le cadre ONSS+ d'un secteur en lien avec la profession d'audiologue ou d'audicien, la couleur orange la partie prestée par les audiologues/audiciens combinant un statut salarié et indépendant respectivement dans le cadre ONSS+ d'un secteur en lien avec la profession d'audiologue ou d'audicien et de la nomenclature INAMI audicien, et la couleur bleue indique la partie prestée par les audiciens avec un statut exclusif d'indépendant dans le cadre de la nomenclature INAMI audicien. Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et chiffres.

La région d'activité pour les audiologues/audiciens sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2016 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'audiologue/audicien preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les audiologues/audiciens sous statut exclusif d'indépendant est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

L'ETP des personnes **salariées** dans un secteur en lien avec la profession d'audiologue ou d'audicien correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS+ auprès de tous les employeurs disposant d'un code NACE dans un secteur en lien avec la profession d'audiologue ou d'audicien. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par la datawarehouse MT&PS.

L'ETP des personnes exerçant une activité d'**indépendant(e)** en lien avec la profession d'audicien est calculé sur la base du nombre de prestations INAMI de la nomenclature audicien comptabilisées en 2016. Un emploi d'audicien indépendant à temps plein (= 1 ETP) est assimilé à 130 prestations INAMI sur base annuelle. Ce chiffre correspond à la médiane observée et à la moyenne observée pour le groupe d'âge 45-49 ans des indépendants exclusifs.

! Ces prestations INAMI « comptabilisées » fournissent uniquement des informations sur l'activité des audiciens indépendants, car l'INAMI ne rembourse que les prestations des audiciens (et pas ceux des audiologues). Avec les données à notre disposition, il n'est pas possible de savoir si les audiologues indépendants travaillent dans le domaine de l'audiologie. Ces personnes ne sont donc pas reprises dans le groupe d'analyse 'practising', excepté si elles cumulent un travail comme salarié (statut professionnel combiné) dans un secteur en lien avec la profession d'audiologue ou d'audicien.

Explication

Colonnes 2, 5 et 8 : N Pers. : Il s'agit du nombre d'audiologues/audiciens actifs en tant qu'audiologue ou audicien pour chaque statut professionnel (salarié exclusif, salarié et indépendant - combiné -, et indépendant exclusif).

Colonnes 3, 6 et 9 : ETP tot. : Il s'agit du volume d'ETPs totaux prestés au sein de chaque statut professionnel.

Colonnes 4, 7 et 10 : ETP moy. : Il s'agit de la moyenne des ETPs prestés par les personnes actives en tant qu'audiologue ou audicien au sein de chaque statut professionnel.

SECTION V. Communauté germanophone

Tableau 15. Répartition des audiologues/audiciens (LTP - PA - PR) de la Communauté germanophone selon leur statut d'activité, 31/12/2016

	LTP		PA		PR	
Statut d'activité	N		N	ETP Tot.	N	ETP Tot.
Actif	3		3	2,7	2	2,7
Inactif	4		0	0	0	0
	7		3	2,7	2	2,7

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 15

Le tableau 15 affiche la répartition des audiologues/audiciens (LTP = Licensed To Practice ; PA = Professionally Active ; PR = Practising) de la Communauté germanophone en fonction de leur statut d'activité (actif ou inactif) au 31/12/2016.

L'extension de l'allemand comme langue de contact dans le cadastre est récente. Il ne nous est donc pas possible d'identifier les professionnels appartenant à cette communauté en utilisant ce critère. A défaut, le domicile a été utilisé comme approximation : les professionnels germanophones ont donc été identifiés sur base de leur domiciliation dans une commune relevant de la Communauté germanophone.

Explication

Colonne 1 : Statut d'activité (actif ou inactif).

Colonne 2 : LTP N : Nombre d'audiologues/audiciens avec visa (LTP) au 31/12/2016.

Colonnes 3 et 4 : PA N et ETP Tot. : Nombre d'audiologues/audiciens actifs (PA) au 31/12/2016 avec le nombre total d'équivalents temps plein prestés sur l'année calendrier.

Colonnes 5 et 6 : PR N et ETP Tot. : Nombre d'audiologues/audiciens actifs en tant qu'audiologue ou audicien (PR) au 31/12/2016 avec le nombre total d'équivalents temps plein prestés sur l'année calendrier.